

**DECISION DU PRESIDENT
PAR DELEGATION DU CONSEIL METROPOLITAIN**

DECISION N°2024.00937

**LA RICAMARIE - OPÉRATION RASPAIL ONDENON -
MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR LA DÉCOUVERTURE DE
L'ONDENON ET L'AMÉNAGEMENT DES ABORDS-
AVENANT N°1 AU MARCHÉ 2023DCAF488**

Le Président de Saint-Etienne Métropole,

VU l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le code de la commande publique et notamment son article R2194-7,

VU la délibération du Conseil Métropolitain en date du 17 juillet 2020, portant délégation au profit de Monsieur le Président des pouvoirs découlant des dispositions sus-énoncées,

VU l'arrêté n°2024.00007 en date du 18 janvier 2024 donnant délégation de fonction et de signature à Monsieur Jean-Luc DEGRAIX, dans les domaines de la commande publique, des grands projets d'aménagement et des grands équipements métropolitains,

CONSIDERANT le marché n°2023DCAF488 notifié le 23 janvier 2024 à l'entreprise SAFEGE SAS – Suez Consulting Bâtiment Universaône – 18 rue Félix Mangini 69009 LYON, relatif à une mission de maîtrise d'œuvre pour l'étude du projet Raspail Ondenon à La Ricamarie,

CONSIDERANT que ce marché a été décomposé en 2 tranches distinctes :
- tranche Ferme (TF) : Etude de maîtrise d'œuvre jusqu'au niveau PRO et missions complémentaires,
- tranche optionnelle 1 (TO 001) : Etude de maîtrise d'œuvre de la phase ACT à la phase AOR,

CONSIDERANT qu'une erreur matérielle a été constatée dans les montants notifiés au titulaire,

CONSIDERANT dès lors la nécessité de conclure un avenant n°1 au marché n°2023DCAF488,

DECIDE

ARTICLE 1

Un avenant n°1 au marché N°2023DCAF488 est conclu avec l'entreprise SAFEGE SAS – Suez Consulting Bâtiment Universaône – 18 rue Félix Mangini 69009 LYON.

Le montant du marché est modifié comme suit :

Montant initial du marché public :

- Montant du marché : 365 173,75 € HT soit 438 208,50 € TTC
- Tranche ferme (TF) : 196 503,25 € HT soit 235 803,90 € TTC
- Tranche optionnelle (TO1) : 168 670,50 € HT soit 202 404,60 € TTC

Montant corrigé du marché public :

- Montant du marché : 358 658,75 € HT soit 430 390,50 € TTC
- Tranche ferme (TF) : 189 456,25 € HT soit 227 347,50 € TTC
- Tranche optionnelle (TO1) : 169 202,50 € HT soit 203 043,00 € TTC

Montant de l'avenant n°1 :

- **-1.78 %**
- **-6 515 € HT soit -7 818 € TTC**

Envoyé en préfecture via DOTELEC -

Reçu en préfecture le 10 octobre 2024

Publié le 10 octobre 2024

ID : 99_AU-042-244200770-20241010-C20240093710

Cet avenant n'implique aucune incidence sur les délais d'exécution du marché.

Toutes les clauses et conditions générales du marché initial demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contestation.

ARTICLE 2

Les dépenses correspondantes seront imputées au budget principal 2024 opération n°449.

ARTICLE 3

La présente décision dont il sera rendu compte à la plus prochaine réunion du Conseil Métropolitain, sera publiée et transmise à Monsieur le Préfet de la Loire.

ARTICLE 4

Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier Principal Municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Saint-Etienne, le 10/10/2024
Pour le Président, par délégation,
Le 18^{ème} Vice-Président,

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'J' followed by a large loop and a long horizontal stroke extending to the left.

Jean-Luc DEGRAIX